

Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts – Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV) doit désinvestir les énergies fossiles !

Texte déposé

Le canton de Vaud se targue de mener une politique exemplaire en matière énergétique et climatique sur son territoire. Mais au-delà des mesures concrètes déjà prises par le canton, pour enrayer le réchauffement climatique, il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui implique d'utiliser beaucoup moins d'énergies fossiles telles que le charbon, le gaz et le pétrole, et de laisser la plus grande part possible de ces énergies dans le sol. Face à la lenteur et à l'insuffisance des mesures prises par les gouvernements en faveur d'une transition vers les énergies renouvelables, une campagne internationale a pris son essor, depuis 2008, en faveur d'un désinvestissement des énergies fossiles. Une telle campagne a l'avantage de s'attaquer directement à la source du problème, à savoir l'extraction des combustibles fossiles. De plus, un tel désinvestissement contribue à réduire la puissance de lobbyisme du secteur des énergies fossiles sur les collectivités publiques.

Par ailleurs, abstraction faite des impératifs écologiques, sur le plan de la sécurité des placements, la réduction des investissements dans les énergies fossiles est de plus en plus recommandée, dans la mesure où on pourrait assister à un effondrement des cours dans ce secteur avec la transition énergétique, un risque souligné par une étude de l'Office fédéral de l'environnement¹. La crainte d'une perte de rentabilité pour les caisses de pensions n'est à l'inverse pas justifiée : « Les études indiquent que les investisseurs qui renoncent aux énergies fossiles ont des performances à peu près similaires, voire légèrement meilleures, à celle des investisseurs conventionnels », relève Amandine Favier, conseillère en finance durable au WWF Suisse (citée par *Le Temps*, 4 novembre 2015).

Plusieurs fonds d'investissement de première importance ont appliqué cette mesure, en particulier le Fonds norvégien — plus gros fonds souverain au monde — qui a annoncé en mai 2015 qu'il allait exclure de son portefeuille les entreprises actives dans le secteur du charbon. Et c'est à l'unanimité que le Parlement norvégien a décidé que le Fonds de près de 7000 milliards de couronnes (793 milliards d'euros), qui contrôle 1,3 % de la capitalisation boursière mondiale, devrait se désengager des entreprises minières ou des groupes d'énergie pour lesquels le charbon représente plus de 30 % de l'activité ou du chiffre d'affaires. Un nombre important de collectivités publiques sont allées plus loin, en supprimant tout investissement de leurs fonds de pension dans les entreprises d'énergies fossiles (c'est le cas de la Municipalité de Seattle, par exemple). En Suisse, aucune institution d'importance n'a pour le moment adopté de telles mesures de désinvestissement. Dans ce contexte, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) pourrait jouer un rôle pionnier.

C'est pourquoi les signataires de ce postulat demandent au Conseil d'Etat vaudois d'établir un rapport sur les engagements financiers de la CPEV dans le secteur des énergies fossiles et sur l'opportunité pour la CPEV de se retirer complètement dudit secteur.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Jean-Michel Dolivo
et 42 cosignataires*

Développement

M. Jean-Michel Dolivo (LGA) : — Je serai bref dans le développement de ce postulat, qui demande au Conseil d'Etat vaudois d'établir un rapport sur les engagements financiers de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) dans le secteur de l'énergie fossile et sur l'opportunité pour elle de se retirer complètement dudit secteur. Dans le texte du postulat, je rappelle qu'une des questions clés pour

¹ *Neue Zürcher Zeitung*, « Kohlendioxid als Pensionskassen-Risiko », 31 octobre 2015.

enrayer le réchauffement climatique serait de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui implique d'utiliser beaucoup moins d'énergies fossiles telles que le charbon, le gaz et le pétrole et de laisser ces énergies dans le sol. Je souligne qu'une campagne internationale en ce sens est lancée et qu'un certain nombre de parlements ou d'autorités ont pris des mesures dans cette direction, de façon à tenter d'enrayer le réchauffement climatique. Aujourd'hui, à Paris, une conférence internationale essaye — peut-être vainement — de trouver des mesures contraignantes pour l'ensemble des pays de la planète afin d'éviter le réchauffement climatique. En effet, s'il dépasse 2, voire 3 ou 4 degrés dans les cinquante ans qui viennent, il va provoquer des désastres sur les plans écologique, environnemental et social. Je souhaite donc que le Conseil d'Etat réponde à ce postulat dans les meilleurs délais. Il sera tout d'abord renvoyé en commission puis, je l'espère, traité dans le cadre du plan climatique du canton.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.